

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ECOLE
Séance du 22 mai 2017
14h30 à Aix (salle du conseil)**

Approuvé par le CCE en sa séance du 18 septembre 2017

Membres avec voix délibérative

Etaient présents :

- Hélène ARMAND
- Isabelle ARTIGUES
- Virginie BABY-COLIN
- Isabelle BEURROIES
- Rémi BLANCON
- Pascale BRANDT-POMARES
- Alain BRUNIAS
- Bruno CANIVENC
- Marjolaine CHATONEY
- Romain COLLOMBON
- Rodrigue COUTOULY
- Dany DESCHAMPS
- Teresa DOS REIS ASSUDE
- Catherine FUCHS
- Jacques GINESTIE
- Anne GOUMBERT
- Patrice LAISNEY
- Yvette LAURENT
- Julien NENCIONI
- Jean-François PABA
- Patrice REGA
- Dominique TRUANT

Etaient représentés :

- Bernard CHIROL a donné pouvoir à Isabelle ARTIGUES
- Laurence ESPINASSY a donné pouvoir à Pascale BRANDT-POMARES
- Christine FELIX a donné pouvoir à Yvette LAURENT
- Mathilde FREU a donné pouvoir à Catherine FUCHS
- Dilchad SOULEYMAN a donné pouvoir à Dany DESCHAMPS

Membres avec voix consultative

- Martine CONIO
- Agnès CURCIO
- José FOUQUE
- Alain GARCIA
- Suzanne GUILHEM
- Beate HOSCHEK
- Katia LEONI
- Nicolas MASCRET
- Jean-François RANUCCI
- Nathalie RICHIT
- Marie-France SALOGNE-CAROSSO
- Frédéric SAUJAT
- Brigitte TAFFORIN
- Pascal TERRIEN
- Eric TORTOCHOT
- Maxime TRAVERT
- Vincent VALERY
- Rachid ZAROUF

1. Approbation du PV de la séance du 6 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 est adopté avec 2 abstentions.

2. Informations du directeur

Jacques GINESTIE fait un point sur les questions de patrimoine : concernant le site de St Jérôme et les modalités d'attribution des travaux pour réunir les 2 sites de l'ESPE de Marseille. Il s'agit d'un dialogue compétitif où 3 projets ont été retenus. La 2^{ème} partie du dialogue compétitif est en cours : les observations faites ont été transmises aux 3 entreprises pour une finalisation de l'avant-projet. Leur projet définitif doit être rendu le 14 juin. Aura lieu au début du mois de juillet, une réunion de la commission des marchés pour choisir l'entreprise retenue pour conduire l'ensemble du projet. Le calendrier prévoit une livraison des bâtiments désynchronisée. La totalité sera livrée à la rentrée 2019 mais certains bâtiments seront livrés très rapidement, c'est le cas du bâtiment ECM, le bâtiment RTPB serait livré dans le courant du 1^{er} semestre 2019 et les salles du bâtiment amphi seraient livrées à la fin du 1^{er} semestre 2019 (juin/juillet).

Sur l'organisation du calendrier, une fois l'entreprise retenue, auront lieu des discussions avec l'architecte de l'entreprise pour finaliser totalement le projet.

Concernant le site d'Aix, projet de travaux de réhabilitation du bâtiment B et de rénovation et réhabilitation du bâtiment G. Les études de réalisation vont bientôt être lancées donc il devrait y avoir une livraison en 2020.

Enfin à Avignon, une étude de faisabilité a été réalisée pour vérifier que le déménagement de la DASEN 84, de l'ESPE et de Canope sur le site de la caserne Chabran était réalisable.

3. Formation

a. Résultats de l'Observatoire de la Vie Etudiante

Nicolas MASCRET présente un ppt qui met en exergue quelques résultats de l'enquête menée par l'observatoire de l'ESPE et par l'OVE, qui est partie prenante dans AMU.

Quelques renseignements sur cette étude : elle a eu lieu du 15 mars au 29 avril avec un système de relance par mail.

Public concerné : l'ensemble des étudiants du M1 et du M2.

Il y a 718 réponses exploitables réparties sur les 4 mentions : 320 dans la mention 1, 328 dans la mention 2, 35 dans la mention 3 et 35 dans la mention 4.

Taux de participation de 23,9%.

Il est remarqué une grosse disparité entre les parcours avec pour certains, 0 réponses.

L'OVE d'AMU mène des enquêtes avec les différentes composantes et notamment une qui est commune à toutes les composantes.

C'est une enquête menée en ligne, avec des mails envoyés sur l'adresse mail AMU des étudiants, ce qui a posé quelques problèmes par rapport aux mails universitaires non consultés.

Il a été décidé que les responsables de parcours recevraient les résultats de leur parcours. Mais si tous les résultats généraux seront publics, en ce qui concerne les résultats des parcours, ils ne seront pas publiés.

4 champs ont été investigués :

- L'avis général sur la formation (1 item)
- Le contenu de la formation (9 items)
- L'organisation des études (6 items)
- L'accès aux informations (6 items)

Seuls les 4 résultats sur les 4 champs sont présentés devant le CCE (cf. ppt disponible sur le site internet de l'ESPE).

Chaque responsable de parcours reçoit un document pour l'année détaillée item par item avec une synthèse en fin de document. Un exemple est présenté devant le CCE (cf. ppt).

Sur les 4 champs, les résultats sont considérés comme satisfaisants à très satisfaisants par rapport à l'évaluation qu'en font les étudiants. D'un point de vue plus critique, les deux éléments qui sont ressortis prioritairement sont : d'essayer d'améliorer l'accès aux services administratifs en dehors des horaires de cours des étudiants et de mieux informer sur les possibilités d'orientation ou de réorientation au sein de l'établissement.

Il s'agit d'une vision très macroscopique car selon les parcours, les résultats peuvent être extrêmement contrastés.

Enfin, concernant les limites et les perspectives de cette enquête, la 1^{ère} limite concerne le taux de participation à améliorer, par exemple en passant par des enquêtes papiers à des périodes où les étudiants sont les plus présents

La 2^{ème} perspective concerne la possibilité de mener, dans le cadre de l'OVE, des enquêtes spécifiques. Une enquête sur le tronc commun est actuellement en cours.

La 3^{ème} perspective est d'essayer de reprendre ces enquêtes d'une année sur l'autre pour voir l'évolution annuelle en fonction des éventuelles pistes de régulation et des différents projets menés dans le cadre de l'ESPE.

(A 23 :00 de l'enregistrement audio) Echanges entre **Romain COLLOMBON** et **Nicolas MASCRET** sur la possibilité de demander dans une question ouverte aux étudiants d'évaluer l'ESPE et sur les solutions pour améliorer le taux de participation et notamment sur la non utilisation des mails universitaires par les étudiants. Question de **Julien NENCIONI** sur le calendrier de l'enquête réalisée sur le tronc commun, qui sera rendue au mois de juin. Question de **Bruno CANIVENC** sur la possibilité de distinguer les M2 selon qu'ils sont ou non fonctionnaires-stagiaires, ce qui sera fait pour l'enquête de l'année suivante.

Jacques GINESTIE souligne que, globalement, il s'agit d'un résultat plutôt positif.

b. Structure haute de formation

Jean-François PABA précise qu'il y a 5 fiches d'architecture d'offres de formations correspondantes à 5 mentions :

- les 4 mentions classiques, chacune d'entre elles est conçue selon une présentation normalisée qui vient de l'HCERES et qui demande un certain nombre d'informations et particulièrement les objectifs visés par chacune des mentions. Ces objectifs, dans la mesure où l'ESPE a fait le choix d'organiser les formations de la future accréditation selon l'APC ne sont autres que les compétences constitutives du référentiel de formation à l'échelle de la mention et de chacun des parcours types pour chacune des mentions correspondantes.
- La 5^{ème} mention intitulée « information et médiation scientifique et technique » est portée par 3 composantes l'ESPE, l'OSU et le secteur sciences. Elle comporte 2 parcours types et s'intéresse à une frange de métiers qui n'était pas directement accessible via les formations de l'ESPE mais qui enrichit l'entrée possible dans ce master dès le M1 pour des étudiants qui postuleraient à l'entrée en MEEF 1 mais dont la candidature ne serait pas recevable alors que leur profil permet de les réintégrer dans cette 5^{ème} mention. Mais également au terme du M2 ou du M1 pour ceux qui n'ont pas réussi un concours, il offre la possibilité d'une réorientation dans le cadre d'AMU dans une formation qui a des apparentements évidents avec les métiers de l'éducation, de la formation, voire de l'enseignement.

La dernière présentation de ces fiches a eu lieu avant la convocation de l'ESPE devant le comité de suivi et de relecture de l'AMU. Depuis, l'ESPE a eu quelques remarques quant à la manière de rédiger ces fiches, mais très peu, ce qui a valu une dispense d'un 2^{ème} va et vient avec le comité.

(A 47 :50 de l'enregistrement audio) Echanges entre **Dominique TRUANT, Jean-François PABA** et **Frédéric SAUJAT** sur le 3^{ème} point des compétences attendues dans la mention 1 et sur le fait qu'il s'agit d'une orientation générale ; Echanges entre **Isabelle ARTIGUES, Jean-François PABA, Bruno CANIVENC, Yvette LAURENT, Dominique TRUANT, Jacques GINESTIE, Marjolaine CHATONEY, Vincent VALERY** et **Dany DESCHAMPS** quant à l'augmentation du nombre d'heures dévolues au mémoire et à la diminution des enseignements didactiques, au rééquilibrage de la répartition des enseignements de culture commune entre les années de M1 et de M2, à la part didactique et disciplinaire diminuée en M2 et augmentée en M1, aux conséquences pour les M2 qui n'auront pas suivi le master 1 et qui manqueront de connaissances en didactique et disciplinaire, sur le fait que le mémoire est au cœur de la formation et d'une réflexion didactique, sur le fait que les changements opérés relèvent davantage d'un besoin de la mention 2 que de la mention 1, sur la place et la nature du concours, sur le parcours PLP.

La structure haute de formation est adoptée avec 8 votes contre.

Eric TORTOCHOT souhaite donner une information en lien avec la rentrée prochaine et qui concerne la formation RSE. Environ 150 étudiants inscrits en RSE dans le TC, actuellement répartis dans les 22 équipes existantes. Il y aura désormais une équipe spécifique à Aix dédiée à la formation à distance pour ces RSE.

c. Projet académique et formateurs de terrain

Dany DESCHAMPS rappelle que depuis le début du projet ESPE, il y a une intervention des formateurs de terrain dans tous les parcours M1 et M2, qui interviennent de manière inégale d'un parcours à l'autre avec un objectif de 20%. Les négociations en cours sont le cadrage pour le prochain dossier d'accréditation. Le contexte a évolué vers une volonté de professionnaliser les formateurs avec la mise en place d'une certification en plus de celle qui existait dans le 1^{er} degré et une refonte du CAFIPEMF.

Dans ce contexte, le volume horaire de décharge est cadré par un texte d'octobre 2016 qui prévoit qu'un formateur de terrain puisse être déchargé entre 3 et 6 heures, ce qui revient à des interventions de 64 à 128 HTD. Il y a des parcours où beaucoup de formateurs de terrain interviennent sur de petits créneaux et pour lesquels il sera impossible de devenir formateurs de terrain car ils n'interviennent pas à hauteur de forme PFA déchargé car ils n'interviennent pas au-delà du seuil requis des 64 heures. La priorité a donc été donnée à des personnels qui ont la certification, qui interviennent dans les parcours ESPE et au moins 64 heures.

(A 1 :25 : 28 de l'enregistrement audio) Question d'**Alain BRUNIAS** quant à la possibilité d'inclure des heures de TD délocalisés dans les 64 HTD à laquelle **Dany DESCHAMPS** répond que cela dépendra des parcours qui feront le choix de les inclure ou pas. **Vincent VALERY** rappelle qu'un travail est en cours sur différents scénarii pour voir comment utiliser les heures mises à disposition par le rectorat dans les différents secteurs de la future accréditation : la formation initiale, la formation continue, la certification, l'ASH. Il est rappelé que le Recteur s'est engagé à donner une réponse sur la contribution académique pour le futur directoire. Trois consignes ont été données aux DASEN pour les PEMF : utiliser la variable modification du statut des PEMF (passage de 25% à 33%), calibrer un nombre de visites inférieur dans un grand département comme celui des Bouches-du-Rhône et également agir sur le nombre de FSTG par PEMF. Il est précisé que la nouveauté pour l'année 2017 du rectorat sera un apport plus important en terme de PEMF.

Une question de **Brigitte TAFFORIN** est posée quant aux décharges des PFA pour l'année 2017. **Jacques GINESTIE** rappelle que la discussion est en cours sur l'accréditation en 2018 mais également sur la préfiguration pour 2017, ce qui induit que rien n'est encore acté notamment quant aux décharges des PFA.

d. Rôle du mémoire dans la validation du master

Pascale BRANDT-POMARES présente un ppt.

Il est rappelé que c'est à la suite d'une discussion lors d'une instance qu'un groupe de travail s'est constitué.

Quelques éléments essentiels : la décision qui sera prise sera appliquée en 2017/2018 mais préfigure de ce qui sera acté dans la future accréditation.

Pour les FSTG, la commission académique ne dispense jamais du mémoire et que l'avis, en vue de la titularisation, du directeur est compromis si le mémoire n'est pas validé.

S'agissant des modalités de compensation pour obtenir le master MEEF, toutes les UE sont compensables au sein d'un semestre ; en M1 les semestres 1 et 2 peuvent se compenser, en M2, les semestres 3 et 4 ne le peuvent pas.

En s'attardant sur les notes en 2015/2016, on constate que sur la totalité des étudiants, plus de 75% ont une note supérieure à 10 pour réussir le master. Il y a 5,62% d'admis qui ont eu moins de 10 au mémoire (167 étudiants).

Sur les principes de formation, le mémoire est le pivot central de la formation, il est en lien direct avec la pratique réelle des étudiants sur le terrain, il est en lien avec les autres UE, il permet de creuser une question professionnelle qui intéresse le stagiaire ainsi que la profession, il impulse la partie réflexive nécessaire à un enseignant tout au long de la carrière, il s'appuie sur des références théoriques et sur une méthodologie de la recherche et il est souvent effectué en binôme.

Dans sa mise en œuvre, l'accompagnement des étudiants dans la réalisation du mémoire est capital et les formateurs y contribuent largement.

Pour son évaluation, elle n'est jamais faite par un seul enseignant mais le jury est toujours constitué d'au moins 2 évaluateurs. Comme dans d'autres formations de type bac +5, le mémoire est un élément indispensable à la validation de la formation. Il est donc souhaitable de le rendre non compensable. Le seul moyen est d'avoir l'exigence d'une note de 10 au mémoire pour pouvoir valider le master.

(A 1:42:20 de l'enregistrement audio) Echanges entre **Anne GOMBERT**, **Pascale BRANDT-POMARES** et **Jacques GINESTIE** quant aux étudiants non lauréats pour qui la réalisation du mémoire est plus compliquée du fait notamment de la non pratique du terrain. Echanges entre **Catherine FUCHS**, **Pascale BRANDT-POMARES** quant à l'impact de cette note seuil sur des étudiants moins motivés et à la pression ajoutée sur des étudiants davantage sérieux. Echanges entre **Romain COLLOMBON**, **Pascale BRANDT-POMARES** et **Jacques GINESTIE** sur le contenu du mémoire : mémoire professionnel ou mémoire universitaire et donc purement théorique. Il est rappelé que le mémoire part d'une question de terrain qui donne aux étudiants l'occasion de partir de cette question pour aller la creuser en le faisant à partir de la théorie et des écrits qui existent déjà et en suivant une méthodologie de recherche. Echanges entre **Catherine FUCHS** et **Jean-François PABA** sur le fait que, dans la mesure où le mémoire aura plus d'ECTS qui lui seront alloués, il faudrait faire en sorte que l'étudiant stagiaire soit un peu allégé sur le reste de l'évaluation demandée et notamment de regrouper les évaluations nécessaires aux 3 notes par UE, ce à quoi il est répondu que la question a été posée à AMU pour l'APC et qu'une réflexion est en cours pour alléger les exigences actuelles d'un contrôle continu intégral, c'est-à-dire 3 notes par UE.

La note seuil de 10 sur 20, non compensable, pour le mémoire est adoptée avec 4 votes contre.

e. Evolution et organisation de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation

Pascale BRANDT-POMARES indique que la mention 4 va évoluer avec l'idée de rattacher au parcours responsable de formation les formations sur lesquelles prendront appuis les examens de certification de CAFFA, CAFFIPEMF et CAPPEI. L'idée, dans un premier temps, est de rendre des UE fléchées par rapport à ces certifications, voire de permettre aux étudiants intéressés par l'obtention du master de pouvoir l'obtenir.

(A 2:05:00 de l'enregistrement audio) Echanges entre **Vincent VALERY**, **Anne GOMBERT**, **Jacques GINESTIE**, **Teresa DOS REIS ASSUDE**, **Frédéric SAUJAT** et **Beate HOSCHEK** sur le fait que cette réflexion est intégrée dans la discussion liée au budget de projet et notamment quant aux droits d'inscription des personnes intéressées par ces certifications, sur la possibilité pour les étudiants stagiaires de bénéficier de tous les outils ; sur la question de savoir si l'inscription des personnes souhaitant passer ces certifications seront inscrites dans le parcours FOFEN, sur le fait qu'une partie des UE de la maquette du

FOFEN pourrait jouer un rôle structurant pour les certifications du CAFFA et CAFFIPEMF, sur la possibilité d'imaginer le même modèle que ce qui relève des concours internes, sur les droits d'inscription et sur le fait que l'Université ne financera pas la formation continue des enseignants des 1^e et 2^e degrés.

Question de **Teresa DOS REIS ASSUDE** à propos du parcours recherche et notamment des métiers auxquels il forme, à savoir des métiers d'expertise en éducation.

f. Information sur le concours Psychologue de l'Education Nationale

Jacques GINESTIE rappelle que ce concours a changé, que désormais un concours de psychologue de l'Education Nationale a été mis en place, ouvert aux personnes qui ont le diplôme de psychologie. Une fois ce concours obtenu, ils sont fonctionnaires-stagiaires pendant une année. Ils ont une partie de stage en responsabilité à mi-temps dans un SUIO ou dans un établissement et l'autre mi-temps en formation décomposée en un mémoire correspondant au métier de psychologue de l'Education Nationale, une partie d'accompagnement et de formation à l'entrée dans le métier et la participation à 96 heures d'enseignement à la culture commune. A priori, il devrait y avoir entre 30 et 40 psychologues de l'Education Nationale. Sur ces 96h de formation, il y aurait 48h d'accompagnement sur les problématiques de l'ESPE et 48h de participation aux éléments de culture commune et notamment en relation avec les enseignements des lauréats dans le DESU.

(A 2 :23 :55 de l'enregistrement audio) suite à la question de **Vincent VALERY**, il est précisé que le pilotage est fait par l'ESPE mais en coordination avec ALLSH.

Anne GOMBERT ajoute que la réflexion sur la formation de ces psychologues n'est pas très éloignée de celle pour le CAPPEI.

g. Bilan et perspectives du partenariat ESPE/CAPE

Jacques GINESTIE rappelle qu'il existe une convention avec le CAPE pour essayer de penser à des interactions et à la façon d'ouvrir la formation aux partenaires de l'école. Il s'agit d'un partenariat dynamique.

José FOUQUE indique que les années 2014/2015 et 2015/2016 ont été des années de mise en place lors desquelles le CAPE a été très sollicité. En 2016/2017, le CAPE a soutenu la nouvelle organisation de formation mais les terminaux de l'organisation, c'est-à-dire les équipes responsables de la mise en œuvre de la formation dans le tronc commun, ne les connaissaient pas. Aujourd'hui, se pose la perspective de mieux faire connaître le CAPE et notamment ce qu'il peut apporter comme méthodes complémentaires.

Suzanne GUILHEM ajoute que le CAPE sera présent aux journées d'école d'été pour mieux s'intégrer à la formation.

Eric TORTOCHOT précise que lors de la 1^{er} journée d'école d'été un travail sera mené avec les partenaires pour identifier ces complémentarités et les besoins en amont.

4. Recherche

a. Information sur le projet Ecole Universitaire de Recherche

Jacques GINESTIE fait un point d'information sur l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR). Dans le cadre du 3^{ème} volet du programme d'investissement avenir (PIA), les questions liées à l'éducation et à la formation prennent une grande importance et il y a un appel à projet intitulé EUR dont l'objectif explicite est d'aider à structurer des champs de recherche et d'excellence plutôt nouveaux plutôt innovants et tourner vers l'avenir.

Cet appel à projet court sur 10 ans. Le montant prévu pour chacun des projets est de 3 à 5 millions d'euros, ce qui représente entre 300 et 500 000 euro par an.

Dans ce cadre-là, au niveau de l'Université, il y a 14 projets en cours d'élaboration dont un qui concerne l'idée de structurer le champ transverse inscrit dans la politique de l'Université à savoir le domaine de l'apprentissage et de l'éducation. L'idée des EUR est d'afficher une articulation forte entre master et doctorat pour attirer des étudiants dans une perspective de former des doctorants à un niveau d'excellence, de continuer à structurer sur des thèmes qui peuvent être disciplinaires ou pluridisciplinaires.

La construction de ce projet se fait à partir de la fédération de recherche SFERE. A peu près toutes les unités de recherche de SFERE sont engagées. Cela va engager l'ESPE, l'UFR ALLSH, l'UFR Sciences et l'école polytechnique. L'idée est de travailler sur une dimension liée au processus d'enseignement apprentissage (psycho, didactique...) et sur un autre volet plutôt autour de l'éducation et apprentissage (contextes sociaux...).

Il faut également ajouter du liant qui serait le numérique. L'intitulé serait « Apprendre, Eduquer, Enseigner, la transversalité à l'ère du numérique ».

(A 2 :41 :00 de l'enregistrement audio) Echanges entre **Anne GOMBERT** et **Jacques GINESTIE** sur une éventuelle redondance par rapport à e-fran, ce à quoi il est répondu que c'est complémentaire et non redondant.

Il est ajouté que ce projet serait adossé à au moins 2 écoles doctorales voire 3, mais c'est encore en discussion.

Concernant les formations, il y aura probablement un adossement à la mention 4 du master MEEF, un des masters de sciences de l'éducation, la formation à polytechnique. Egalement un soutien du CAPE, du rectorat et d'autres partenariats dont les éditeurs scolaires...

Enfin, le financement devrait permettre d'avoir des bourses des thèses.

5. Questions diverses.

Julien NENCIONI pose la question de savoir, pour les FSTG qui ont déjà un master et qui n'ont pas l'obligation de valider, pourquoi ne pourraient-ils pas obtenir le master dans la mesure où ils ont validé les semestres 3 et 4, même s'ils n'en ont pas fait la demande dans les temps ?

Katia LEONI rappelle qu'une campagne d'information, doublée de plusieurs mails a été effectuée, pour prévenir les étudiants de l'obligation de venir auprès des administratifs pour faire ces démarches. Il existe quelques cas d'étudiants qui n'ont pas respecté la procédure dans les délais impartis. Pour un étudiant qui n'a pas à valider, s'il lui est demandé de suivre toutes les UE, il aura d'office le master, le problème se pose pour les étudiants qui n'ont pas à

suivre toutes les UE, qui devaient se manifester auprès de l'administration et qui l'ont fait tardivement, soit après le jury de fin d'année. Dans ce cas, il n'est plus possible de les valider.

L'ordre du jour du CCE étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2017

Le Directeur de l'ESPE

Jacques GINESTIE